



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201089-20250715-202507-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2025

Département de la Loire

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025
DELIBERATION N° 202507-07**

Nombre de Conseillers :

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre d'absent(s) : 3

Nombre de membres présent(s) : 12

Nombre de pouvoir(s) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2025

Etaient présents : DESTRAS Christophe ; RIBBA Michel ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; MBOCK Eléazar ; BOURGIN METTON Nadine ; DUMOULIN Denise ; CHEVROT Christine ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CRETON Cécile ; CROZIER Julien ;

Etaient absent(s) excusé(s) : CLUZEL Sylvain ; GARNIER Léo ;

Avaient donné procuration: LAGARDE Elisabeth à Christophe DESTRAS

Secrétaire de séance : BOURGIN METTON Nadine

Objet : SITE INTERNET DE LA COMMUNE -CHOIX DU NOUVEAU PRESTATAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
VU le caractère vétuste, voire obsolète du site internet municipal en fonctionnement et son arrêt prochainement ;
considérant la nécessité de commander un nouveau site dont la conception sera à même de répondre aux différents besoins identifiés par la secrétaire de la Mairie, aux attentes des élus et des administrés, tout en véhiculant une image attractive de la commune ;
Monsieur Dechaumet, adjoint délégué à la communication, explique avoir sollicité des sociétés spécialisées dans la conception de sites internet pour les collectivités territoriales avec solution d'hébergement.
Après analyse des différentes propositions, il apparaît des écarts importants en termes de qualité, de fonctionnalités et d'options proposées. La proposition se rapprochant le plus du produit souhaité est celle émise par la société Typo City basée à Lyon.

Prix des prestations "en location" en euros HT :

Abonnement, maintenance, hébergement	960,00 € HT (montant annuel à reporter chaque année)
Mise en oeuvre du site (une seule fois au démarrage) avec formation 1 demi-journée	400,00 € HT
Reprise du contenu, création.....	400,00 € HT

Total net HT 1760,00 € HT
Montant total TTC 2112,00 € TTC

Le conseil, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour et à l'unanimité

- **Décide de retenir la société TYPO CITY pour la création du site et les prestations de formation et maintenance.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.**

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A L'Hôpital-Le-Grand, le 17 juillet 2025

Le Maire,


Christophe DESTRAS



Le secrétaire,


BOURGIN METTON Nadine